



QUE la description et l'illustration des zones, ainsi que le projet de règlement peuvent être consultés au bureau du greffe, à l'hôtel de ville de Mirabel, au 14111, rue Saint-Jean, secteur de Sainte-Monique, Mirabel, pendant les heures de bureau en vigueur, soit du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h et 13 h à 16 h 45 et vendredi de 8 h 30 à 12 h, une copie peut être obtenue, sans frais, par toute personne qui en fait la demande au Service du greffe. De plus, le présent avis public peut également être consulté sur le site Internet de la Ville, où les plans peuvent y être agrandis.

À cet effet, la municipalité tiendra une assemblée publique de consultation sur le projet de règlement, présidée par le maire suppléant, le lundi 12 juillet 2021, à 19 h 00, à l'hôtel de ville au 14111, rue Saint-Jean, secteur de Sainte-Monique, Mirabel et en raison de l'état d'urgence sanitaire dû à la COVID-19, une consultation écrite de 15 jours sera tenue ou toute personne pourra transmettre des commentaires écrits, par courriel ou courrier, suivant la publication de l'avis, aux adresses ci-après mentionnées, à l'attention de la greffière, Me Suzanne Mireault, ou soit jusqu'au 12 juillet 2021 inclusivement.

Courrier : Me Suzanne Mireault, greffière  
Projet de règlement no PU-2470  
Ville de Mirabel  
14111, rue Saint-Jean  
Mirabel (Québec) J7J 1Y3

Courriel : [reglement@mirabel.ca](mailto:reglement@mirabel.ca)

**QUE ce projet contient une ou des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.**

Donné à Mirabel, ce 23 juin 2021

La greffière,

Suzanne Mireault, avocate